Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 081-200034056-20261006-D2026_107-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le six octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - BONNASSIEUX - MM COMBET - CURETTI - LAROCHE - ROMERO-BESEGHER - VIALA D. - MMES BERBIE - GELIS (Suppléante) - NERIN - LAFON - VIGNOLES - MM ALBERT C. - AYRAL - BARBERA - BAZART - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - LENCOU - MARMOITON - MASSIES - MAUREL - MAURIES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RIGAUD (Suppléant) - RAUL - VANDENDRIESSCHE.

N° 2026/107

Objet : Voirie : Vente de la chargeuse Fiatalis FR160

Madame la Présidente informe les membres de l'Assemblée de la mise en vente de la chargeuse de marque FIATALIS FR160 – année 1991 qui n'est plus utilisée par le service Voirie au prix de 5.000 € net.

Elle informe que la SAS Maisons Charentaises domiciliée ZE « les Pièces de l'âge » - 16260 CHASSENEUIL/BONNIEURE représentée par son Président M. Fernand DELAGE s'est portée acquéreur au prix proposé soit 5.000 € net.

Madame la Présidente propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la vente de la chargeuse à la SAS Maisons Charentaises au prix de 5.000 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :
- approuve la vente de la chargeuse de marque FIATALIS FR160 - année 1991 à la SAS Maisons Charentaises domiciliée ZE « les Pièces de l'âge » - 16260 CHASSENEUIL/BONNIEURE représentée par son Président M. Fernand DELAGE au prix de 5.000 € net,
- donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERVIES LAUTREC LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT

La Présidente,
Christine VALERO

Le secrétaire de séance,
Jérôme OURCET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.